

## DEMANDE DE PASSEPORT POUR MINEUR

### Documents à fournir en ORIGINAL et PHOTOCOPIE

#### TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINERA UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS

#### PRESENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET DE SON REPRESENTANT LEGAL

- 1 photo d'identité récente (35x45mm – norme ISO/IEC 19794-5 2005) avec le visage dégagé, sans lunettes et différente de celle présente sur les autres documents d'identité.
- Copie intégrale d'acte de naissance **de moins de trois mois** à demander à la Mairie du lieu de naissance sauf si celle-ci est affiliée à COMEDEC (<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>) si :
  - 1<sup>ère</sup> demande **sans** Carte Nationale d'Identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis plus de cinq ans
  - Renouvellement ou perte ou vol d'un passeport non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans ou sécurisé périmé depuis plus de 5 ans **et sans** Carte Nationale d'Identité sécurisée ou périmée depuis plus de cinq ans
  - Modification d'état civil : nom, prénoms...
- Timbres fiscaux délivrés par certains bureaux de tabac ou timbre électronique sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>
  - Pour les moins de 15 ans : 17 €
  - à partir de 15 ans : 42 €
- L'ancien passeport de l'enfant (si renouvellement) ou sinon :
  - Déclaration de vol délivrée par le Commissariat de Police ou la Gendarmerie
  - Déclaration de perte (validée en Mairie) CERFA 14011\*01
  - Document avec photo (CNI, carte de transport...) ainsi que la photocopie du titre perdu ou volé.
- Pièce d'identité du parent demandeur et exerçant l'autorité parentale (comme indiqué dans la pré-demande)
- En cas de divorce ou séparation fournir le jugement de divorce dans sa globalité, ainsi que l'autorisation de l'autre parent pour l'établissement du passeport accompagnée de sa pièce d'identité.
- Justificatif de domicile au nom du représentant légal de moins d'un an (facture eau, EDF, gaz, échéancier avec le mois en cours, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite uniquement éditée par un Syndicat ou bailleur professionnel).

- En cas de résidence alternée fournir un justificatif de domicile ainsi que la pièce d'identité au nom du deuxième parent.
- Naturalisation : Fournir le certificat de nationalité ou décret de naturalisation.
- Tutelle : Fournir le jugement ainsi que la pièce d'identité du tuteur